

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 26 octobre 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DTUP 005-518/12/BC**

**■ Approbation d'une convention de soutien à des actions de développement et de déploiement avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le projet NFC Transport**

**DMOD 12/8128/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, le Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône, l'Office du Tourisme et des Congrès de Marseille, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille et Aix-Marseille Université se sont regroupés pour répondre à « l'Appel à Déclaration d'Intentions » lancé par le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique, le 6 juillet 2010, dénommé « Territoires leaders du mobile sans contact ».

Un premier dossier commun relatif à cet appel a été déposé auprès des services de l'Etat (D.G.C.I.S.) en septembre 2010.

Le 17 janvier 2011, le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique a labellisé notre projet « Territoire Leader du mobile sans contact » comme huit autres agglomérations françaises (Bordeaux/Pessac, Caen/Manche, Lille, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse).

Entre mars et juillet 2011, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, des groupes de travail inter-partenaires ont identifiés six thématiques composant le « bouquet de services mobiles sans contact ».

L'Appel à Projets Ville Numérique / Déploiement de services mobiles sans contact doté de 20 millions d'euros adressé aux Collectivités Locales et Autorités Organisatrices de Transports a été lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2011 par le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique.

La Ville de Marseille, en tant que chef de file, a déposé le 14 octobre, un dossier technique et financier, associant les partenaires précités dénommé « Marseille Métropole N.F.C. » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire des fonds dédiés au Programme d'Investissements d'Avenir (Chapitre Ville Numérique, volet Contenus et Usages Numériques).

A l'automne 2011, les budgets nécessaires à cette opération ont été votés par les assemblées délibérantes respectives (Marseille Provence Métropole le 21 octobre 2011, Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Transports le 30 novembre 2011, Ville de Marseille le 12 décembre 2011).

Le 28 mars 2012, le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique a confirmé le financement des projets de neuf villes et communautés (Bordeaux, Caen, Grenoble, Marseille, Mulhouse, Strasbourg, Toulon et Toulouse, le Comité Régional du Tourisme d'Ile de France) et leur conventionnement avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le projet « Marseille Provence NFC » correspond à un investissement global de 6 705 043 euros pour l'ensemble des partenaires.

La part de Marseille Provence Métropole s'élève à 2 516 450 euros, l'Etat participe à hauteur 1 023 693 euros de subvention.

L'appel à projet prévoit qu'une convention doit être signée entre la Caisse des Dépôts et des Consignations et chaque partenaire.

Il convient donc que le Conseil de Communauté approuve la convention relative aux actions de développement et de déploiement avec la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération DTUP 11/781/CC du 21 octobre 2011 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour les études et les développements de la technologie NFC et son interface avec la téléphonie mobile et les déplacements.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le projet Marseille Provence NFC a été retenu le 28 mars 2012 pour un financement de l'Etat ;
- La nécessité de fixer avec la Caisse des Dépôts et des Consignations les aspects technique et financier de cette participation.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée de soutien à des actions de développement et de déploiement avec la Caisse des Dépôts et des Consignations.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les recettes seront inscrites au budget annexe des transports 2012 et suivants de la Communauté urbaine Sous Politique : C210.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI